

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur Florent-Joseph Gallet-Masson.

MESSIEURS,

Par requête adressée aux deux Chambres, le sieur Florent-Joseph Gallet-Masson, fabricant de tabac à Mons, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Marchiennes, département du Nord (France), le 23 germinal an XIII; il s'est établi en Belgique depuis 1817, et à Mons depuis le mois de juin 1826; il a épousé en cette dernière ville, le 22 décembre 1830, la demoiselle Marie-Thérèse Vanden Masson, native d'Ath; aucun enfant n'est encore né de cette union.

Le pétitionnaire est un citoyen paisible; il tient une conduite irréprochable sous tous les rapports, et il s'est concilié l'estime de tous ceux qui le connaissent; il possède une fabrique de tabac qui est en voie de prospérité et qui occupe plusieurs ouvriers.

Les avis des autorités sont tous favorables à sa demande.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
DU BUS, AÎNÉ.
